



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D8-2 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Délégation et représentation des élus - Mise à jour

Date de convocation : 12 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Bernard PRABONNAUD, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 6

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Matthieu GUIHO	donne pouvoir à	Mme la Maire
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusé : 1

Jean-Louis BORDESSOULES

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20191118-
2019_11_D8-2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 novembre 2019
Affiché le 22 novembre 2019

N° 8-2 - Commissions municipales et organismes extérieurs - Délégation et représentation des élus – Mise à jour

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibérations du 16 avril 2014 modifiée ou complétée les 18 septembre 2014, 18 mars 2015, 24 septembre 2015, 26 mai 2016, 15 décembre 2016, 7 décembre 2017 et 26 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création et la constitution d'un certain nombre de commissions, ainsi que la désignation des élus appelés à siéger dans divers organismes extérieurs.

Suite à la démission de M. Serge HIREL le 13 novembre 2019, il convient de le remplacer au sein des commissions et organismes extérieurs dont il faisait partie. En voici le détail :

COMMISSIONS MUNICIPALES

Finances :

Mme Isabelle BLANCHARD est proposée pour remplacer M. Serge HIREL.

La composition de la Commission Finances serait ainsi arrêtée :

Matthieu GUIHO, Président

Jean MOUTARDE
Médéric DIRAISON
Cyril CHAPPET
Anthony MORIN
Isabelle BLANCHARD
Hénoc CHAUVREAU

Grands projets :

Mme Isabelle BLANCHARD est proposée pour remplacer M. Serge HIREL.

La composition de la Commission Grands projets serait ainsi arrêtée :

Cyril CHAPPET, Président

Jacques CARDET
Anne DELAUNAY
Matthieu GUIHO
Mathilde MAINGUENAUD
Jean MOUTARDE
Isabelle BLANCHARD
Hénoc CHAUVREAU

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191118-
2019_11_D8-2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 novembre 2019

Affiché le 22 novembre 2019

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES OBLIGATOIRES**Grenoblerie 3 - Commission de concession d'aménagement**

Membres suppléants : **Mme Isabelle BLANCHARD** est proposée pour remplacer M. Serge HIREL.

La composition de la Commission de concession d'aménagement de la Grenoblerie 3 serait ainsi arrêtée :

Titulaires

Françoise MESNARD,
en qualité de personne habilitée
Jean-Louis BORDESSOULES
Matthieu GUIHO
Jean MOUTARDE
Gérard SICAUD
Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Suppléants

Jacques CARDET
Cyril CHAPPET
Marylène JAUNEAU
Bernard PRABONNAUD
Isabelle BLANCHARD

PLU (Plan Local d'Urbanisme) – Commission de révision

Mme Isabelle BLANCHARD est proposée pour remplacer M. Serge HIREL.

La composition de la Commission PLU serait ainsi arrêtée :

Jean MOUTARDE
Jean-Louis BORDESSOULES
Gérard SICAUD
Isabelle BLANCHARD

ORGANISMES EXTÉRIEURS**Lycée Professionnel Blaise Pascal**

Mme Isabelle BLANCHARD est proposée pour remplacer M. Serge HIREL.

Les élus désignés en qualité de titulaires seraient donc :

Gaëlle TANGUY
Isabelle BLANCHARD

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter l'ensemble des propositions ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20191118-
2019_11_D8-2-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 22 novembre 2019

Affiché le 22 novembre 2019

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.